

# Ecole PRIMAIRE de Lagarde



Adresse : 44 rue de l'Ecole - 31290 LAGARDE

Tél : 05.61.27.00.64

✉ [ce.0310557m@ac-toulouse.fr](mailto:ce.0310557m@ac-toulouse.fr)

Restauration scolaire : OUI

**L'école de Lagarde fait partie de l'Académie de Toulouse et dépend de l'Inspection académique de la Haute-Garonne.**

## L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

## Institutrices:

Céline DESGREZ : Directrice de l'école en charge des classes Grande Section maternelle et Cours Préparatoire

Muriel ULIANA : Institutrice Petite Section et Moyenne Section de maternelle

Agent polyvalent des écoles

Marie-Noëlle GERBEL

Laure SENTOURE

## HORAIRES :

LAGARDE			MONTCLAR-LAURAGAIS		
	Matin	Après-midi		Matin	Après-midi
Lundi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h00	Lundi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h05
Mardi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h00	Mardi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h05
Mercredi	9h00 - 12h00		Mercredi	9h00 - 11h40	
Jeudi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h00	Jeudi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h05
Vendredi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h00	Vendredi	9h00 - 12h00	13h45 - 16h05





Pour la pré-inscription administrative, vous devez déposer ou envoyer par email votre dossier à la Mairie (sur les heures d'ouverture du secrétariat) munis des pièces suivantes :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'électricité, d'eau, quittance de loyer, bail signé, acte d'acquisition signé devant notaire, assurance habitation...)
- livret de famille ;
- carnet de santé (vaccinations à jour)
- la fiche de renseignements GARDERIE ([Télécharger le fichier «fiche renseignements GARDERIE RPI LAGARDE et MONTCLAR.pdf» \(117.9 Ko\)](#))
- la fiche d'inscription restauration scolaire ([Télécharger le fichier «Fiche d'inscription restauration RPI LAGARDE et MONTCLAR.pdf» \(197.2 Ko\)](#))
- la fiche d'autorisation de sortie de la garderie municipale ([Télécharger le fichier «Autorisation de sortie garderie municipale.pdf» \(84.4 Ko\)](#))
- l'attestation d'assurance scolaire

En fonction de votre situation :

- L'accord de dérogation scolaire par la Mairie
- Le jugement modifiant l'autorité parentale (perte d'autorité, délégation à une tierce personne) ;
- Dans le cas de séparation, de divorce, ou de garde confiée à un tiers : la décision de justice déterminant le domicile de l'enfant.

Une fois la pré-inscription faite en Mairie, il convient de prendre rendez-vous avec l'équipe enseignante afin de finaliser l'inscription de votre enfant.

**A noter !** Toute absence de vos enfants doit être signalée avant 9h ou 13h45 par téléphone en laissant un message.



***En cliquant sur le lien ci-dessous vous aurez accès à un article de journal retraçant quelques événements sur l'école de Lagarde.***

[Article de journal à télécharger](#)